



Chauffage non remplacé-pas de chauffage

Par **PriscilliaMahe**, le **03/02/2014** à **10:05**

Bonjour je suis locataire via un propriétaire qui fait gérer son appartement par une agence. J'ai un T3 et en octobre je constate que le chauffage de la chambre de mon bébé ne fonctionne qu'aux thermostats 6 et 7 et que dès que je baisse (car forcément à 6 il fait trop chaud) le chauffage s'éteint et l'air passant sous la porte de son balcon, il y fait rapidement trop froid.

J'appelle l'agence qui me dit qu'il ne fait pas assez froid et que c'est pour ça qu'il ne se déclenche pas aux thermostats inférieurs

Mais le froid arrivant, le problème perdure. Je les rappelle donc en novembre et me font savoir qu'un électricien passera voir s'il fonctionne ou non. Entre temps le propriétaire m'appelle pour me dire que si je veux changer le radiateur il est d'accord mais on fait moitié moitié. Chose que je n'ai pas acceptée.

Bref, le 4 décembre l'électricien passe et me change le radiateur. Et mardi dernier appelle de ce même électricien qui m'explique que le propriétaire ne veut pas payer (130€) et qu'il va passer retirer le radiateur. L'électricien est donc passé jeudi, à relire le radiateur mais n'en a pas remis car l'ancien était hors usage et que le propriétaire ne voulait pas payer. Ce dernier est donc passé me déposer un chauffage d'appoint après que je l'ai contacté pour lui faire part de mon mécontentement.

L'électricien passe demain remettre un convecteur (sûrement basique).

Tout ça pour savoir: puis je faire appel pour ne pas payer la totalité de mon loyer (650€) du fait de 5 jours sans convecteur (chauffage d'appoint certes mais pas de convecteur ce qui me paraît obligatoire)??